

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2022-207

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Direction Générale Administration / Direction du Juridique et du Contentieux

R03-2022-09-19-00001 - 20220919_Arrêté portant subdélégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, à ses collaborateurs. (52 pages)

Page 3

R03-2022-09-23-00002 - 20220923_Arrêté portant subdélégation de signature de M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration, à ses collaborateurs. (3 pages)

Page 56

Direction Générale des Sécurités, de la Règlementation et des Contrôles /

Direction de L'Ordre Public et des Sécurités

R03-2022-09-22-00002 - ARRÊTÉ ALPHONSE N°E1709C000870 Autorisation d'exploiter un établissement d'enseignement de la conduite de véhicules à moteur et de la sécurité routière. (2 pages)

Page 60

Direction Générale Administration

R03-2022-09-19-00001

20220919_Arrêté portant subdélégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, à ses collaborateurs.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

**ARRÊTÉ n°
portant subdélégation de signature de M. Ivan Martin,
Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane
à ses collaborateurs**

**Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 39 et 45 ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret n°2010-1582 modifié, du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ; relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 15 septembre 2021 relatif à la nomination de M. Mathieu GATINEAU, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2020 portant nomination (directions générales des services déconcentrés de l'État en Guyane) de M. Christian MOREL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de directeur adjoint des territoires et de la mer de Guyane, chargé de l'antenne de Saint-Laurent du Maroni ;

VU l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté du 26 mai 2021 portant nomination de M. Fabrice PAYA, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, en qualité de directeur adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de la transition écologique au sein de la direction générale des territoires et de la mer, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté du 15 juillet 2021 portant nomination de M. Ivan MARTIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, en qualité de directeur général de la direction des territoires et de la mer de Guyane ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2021 portant nomination de M. Michel GORON, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, en qualité de directeur adjoint chargé de la mer, du littoral et des fleuves au sein de la direction générale des territoires et de la mer, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté du 14 janvier 2022 portant nomination de M. Patrice PONCET, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe, en qualité de directeur adjoint chargé de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt à la direction générale des territoires et de la mer de Guyane, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n° R03-2022-03-21-00003 du 21 mars 2022 portant délégation de signature à M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane.

ARRETE :

I – AU TITRE DE LA MER, DU LITTORAL ET DES FLEUVES

Article 1 : délégation de signature est donnée à M. Michel GORON, directeur de la mer, du littoral et des fleuves (DMLF) et en son absence à M. Mehdi BOUCHELACHEM, adjoint au directeur de la mer, du littoral et des fleuves à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DMLF tels que définis aux articles 1 à 3 et 5 à 10 de la délégation de signature à M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane.

Article 2 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, délégation de signature est donnée en l'absence de M. Michel GORON, directeur de la mer, du littoral et des fleuves et de M. Mehdi BOUCHELACHEM, adjoint au directeur de la mer, du littoral et des fleuves, à M. Jean-Luc JOSEPH, chef du service opérations maritimes et fluviales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Michel GORON, de M. Mehdi BOUCHELACHEM et de M. Jean-Luc JOSEPH, délégation de signature est donnée :

concernant la signalisation et les travaux maritimes, à :

- M. Eric MENZLI, chef de l'unité phares et balises, et son absence ou en cas d'empêchement à
- M. Olivier KLESPERT, adjoint au chef de l'unité des phares et balises ;

concernant la gestion des aménagements et de l'entretien des cours d'eau domaniaux, à :

- Mme Violetta SEBELOUE, adjointe au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial ».

Article 3 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 10 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Jean-Claude NOYON, chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales ;
- Mme Camille LIEGEOIS, chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
- M. Stéphane MAZOUNIE, adjoint au chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales, chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- Mme Sandrine ROUL, adjointe au chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- M. Mathieu MAUGARD, chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales, ;
- M. Médérique SAID, adjoint au chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales.

Article 4 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 9 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, délégation de signature est donnée à Mme Camille LIEGEOIS, chef du service surveillance et contrôle des activités maritimes et fluviales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Michel GORON, de M. Mehdi BOUCHELACHEM et de Mme Camille LIEGEOIS, délégation de signature est donnée :

- concernant les actes relatifs à l'instruction des déclarations de manifestation nautique, à M. Yann SAUVALLE.

Article 5 : les délégataires mentionnés aux articles 1 à 4 ci-dessus, reçoivent délégations à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (paysage, eau et biodiversité), 203 (infrastructures et

services de transports), et 205 (affaires maritimes) et 362 (écologie) pour ce qui concerne le plan de relance :

- les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés dans l'annexe au présent arrêté.

Article 6 : délégation de signature est donnée dans les limites de leur compétence aux délégataires mentionnés aux articles 1 à 5 à effet de signer, sous leur timbre, les correspondances courantes ne comportant pas de décisions, les notes et bordereaux de transmission ainsi que les documents à caractère technique nécessaires à l'accomplissement des missions du service.

Article 7 : – pour les matières relevant des articles 3 de la délégation de signature à M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, délégation de signature est donnée aux agents suivants pour signer tous documents relatifs au fonctionnement courant de leur service ou unité, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents placés sous leur responsabilité (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), la gestion du temps de travail (temps de présence, heures supplémentaires et astreintes), les ordres de mission dans le département :

- M. Jean-Luc JOSEPH, chef du service des opérations maritimes et fluviales ;
- M. Jean-Claude NOYON, chef du service des affaires maritimes et fluviales ;
- Mme Camille LIEGEOIS, cheffe du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
-
- Mme Stéphane MAZOUNIE, adjoint au chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales, chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public, ;
- M. Mathieu MAUGARD, chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales ;
- M. Yan SAUVALLÉ, adjoint du chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
- Mme Violetta SEBELOUE, adjoint du chef de l'unité en charge de la maîtrise d'ouvrage et de l'entretien du domaine public fluvial ;
- M. Eric MENZLI, chef de l'unité des phares et balises ;
- M. Olivier KLESPERT, adjoint du chef de l'unité des phares et balises ;
- Mme Sandrine ROUL, adjointe du chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- M. Médérique SAID, adjoint du chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales ;
- M. Michel MACAIRE, chef d'exploitation de la navigation intérieure.

II – AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

Article 8 : délégation de signature est donnée à M. Patrice PONCET, directeur de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) au sein de la direction générale des territoires et de la mer à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DEAAF tels que définis aux articles 13 à 20 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane.

Article 9 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 13 à 20 et 29 à 31 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de l'alimentation, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Gwendoline LE LIARD, cheffe du service alimentation ;
- M. Antoine ROCH, adjoint à la cheffe du service alimentation et chef du pôle sécurité sanitaire des aliments ;
- Mme Corinne WEISHAUP, adjointe à la cheffe du service de l'alimentation ,
- M Philippe HUGUENIN, chef du service d'Inspection vétérinaire et phytosanitaire
- dans le domaine de compétence de la coordination des abattoirs, la délégation de signature est donnée au Dr Grégoire LECANU et en cas d'absence ou d'empêchement au Dr Antoine ROCH ;

- dans le domaine de compétence SPV-SORE, la délégation de signature est donnée à M. Damien LAPLACE et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Sébastien LEHMANN ;
- dans le domaine de compétence SPAE, la délégation de signature est donnée à M. Sébastien LEHMANN et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Xavier BAUDRIMONT ;
- dans le domaine de compétence SSA, la délégation de signature est donnée au Dr Antoine ROCH et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Denis HAMEL ;
- dans le domaine de compétence SIVEP, la délégation de signature est donnée à M Philippe HUGUENIN et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Gwendoline LE LIARD.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), 215 (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture), 362 pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, aux recouvrements et réponses aux réclamations,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

Article 10 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 13 à 20 et 29 à 31 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service économie agricole et forêt, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mr Nicolas MONTANBAUX, chef du service économie agricole et forêt ;
- Mme Anny TANASI, adjointe au chef du service économie agricole et forêt

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 149 (forêt), 215 (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture), 362 pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, aux recouvrements et réponses aux réclamations ;
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

Article 11 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 13 à 20 et 29 à 31 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service paysages, eau et biodiversité, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Vincent NICOLAZO DE BARMON, chef du service paysages, eau et biodiversité ;
- M. Xavier DELAHOUSSE, adjoint au chef de service paysage, eau, biodiversité ;
- M César DELNATTE, chef de l'unité protection de la biodiversité ;
- Mme Jahsania CURTIUS, cheffe de l'unité police de l'eau ;
- Mme Laure GARDEL-BERNADAC, cheffe de l'unité stratégie et intégration de la biodiversité ;
- Mme Julie PELET CHEVALIER, cheffe de l'unité sites et paysages ;
- M. Arthur MASSON, chef de la cellule de veille hydrologique ;
- Mme Annaïck GARIN cheffe de l'unité milieu aquatique et politique de l'eau ;

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes, 113 (paysage, eau et biodiversité), 181 (prévention

des risques), 162 (PITE), 362 (écologie) pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

Article 12-1 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 13 à 20 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service formation agricole et maritime, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à :

- Mme Agnès LATOUCHE, cheffe du service enseignement agricole et maritime ;
- Mme Dominique MEUNIER-RIVIERE, adjointe à la cheffe du service enseignement agricole et maritime.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 143 (enseignement technique agricole), 362 dans le cadre du plan de relance et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

Article 12-2 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 13 à 20 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service information et statistique agricole, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à :

- M. Jean-Christophe LAMBERT, chef du service information et statistique agricole ;
- M. Pierre RELLA, adjoint au chef du service information et statistique agricole.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 215 et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

III – AU TITRE DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Article 13.1 : délégation de signature est donnée à M, Fabrice PAYA, directeur de l'aménagement du territoire et de la transition écologique (DATTE) à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DATTE, tels que définis aux articles 3 et 22 à 31 de la délégation de signature à Monsieur Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer.

Article 13.2 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 22, 28 à 31 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service infrastructures et transport, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Jean-Marie GERVAISE, chef du service infrastructures et transports ;
- M. Samuel COLLON, adjoint au chef du service infrastructures et transports.

Pour les matières relevant des articles 3 et 22 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service infrastructures et transport, et notamment les autorisations de

congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Jean-Marie GERVAISE, chef du service infrastructures et transports ;
- M. Samuel COLLON, adjoint au chef du service infrastructures et transports ;
- Mme Soumi-Ati MARCHAND, cheffe de l'unité administrative et financière ;
- M. Jean-Christophe DECOCQ, chef de l'unité études et grands travaux ;
- Mme Émilie MORDACQUE, cheffe de l'unité RN 1 - pont du Larivot ;
- M. Ghassan FSAIFES, adjoint à la cheffe de l'unité RN1 – pont du Larivot.
- , chef de l'unité politiques et techniques ;
- M. Gérard SCHMID, adjoint au chef de l'unité politiques et techniques ;
- M. Abdelmajid BOUSSAA, chef de l'unité transport et véhicules ;
- M. Michel DELOR, responsable de la cellule ouvrage d'art au sein de l'unité politiques et techniques ;
- M. Pascal LI-TSOE, chef du district ;
- Mme Gabrielle PLATOF- BESSIERE, adjointe au chef de district ;
- M. Guy-André LINA, coordinateur des CEI au sein du district ;
- M. Gianni WAYA, chef de parc ;
- M. Christian KAGO, adjoint au chef du parc ;
- M. Joël LAUREAT, responsable de l'atelier du parc ;
- M. Bernard RUPPERT, adjoint au chef de section atelier
- M. Gérard TROMPETTE, chef de la section exploitation du parc routier ;
- M. Alfred GRESSET, adjoint au chef de section exploitation ;

M. Pascal LI-TSOE, chef du district ; Mme Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au chef de district, M. Guy-André LINA, coordinateur des CEI, M. Gianni WAYA, chef de parc ; M. Christian KAGO, adjoint au chef de parc reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion concernant les feuilles de travail du personnel d'exploitation et ouvriers des parcs et ateliers (heures supplémentaires et astreintes).

M. Fernand ALFONSO, responsable du CEI de Saint-Laurent du Maroni, M. Dominique BRUNO, responsable du CEI d'Iracoubo, M. Relique EVUORT, responsable du CEI de Kourou, M. Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne, M. André CAMPAN, responsable du CEI de Régina, M. Roger JEAN-MARIE DESIRE, responsable du CEI de St-Georges de l'Oyapock, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et transports .

M. Jean-Guy ANICET, technicien véhicules reçoit délégation à effet de signer tout acte administratif relatif à la mise en œuvre des réglementations relatives aux véhicules, dans la limite de ses attributions au sein du service infrastructures et transports.

Pour les matières relevant de l'article 28 à 31 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Jean-Marie GERVAISE, chef du service infrastructures et transports ;
- M. Samuel COLLON, chef du service adjoint infrastructures et transports ;
- Mme Soumi-Ati MARCHAND, cheffe de l'unité administrative et financière ;
- Mme Émilie MORDACQUE, cheffe de l'unité RN1-pont du Larivot ;
- M. Ghassan FSAIFES, adjoint à la cheffe de l'unité RN1 – pont du Larivot ;
- M. Jean-Christophe DECOCQ, chef de l'unité études et grands travaux ;
- M. Gérard SCHMID, adjoint au chef de l'unité politiques et techniques ;
- M. Michel DELOR, responsable de la cellule Ouvrage d'Art au sein de l'unité politiques et techniques ;
- M. Gianni WAYA, chef du parc routier ;
- M. Christian KAGO, adjoint au chef de parc routier ;
- M. Joël LAUREAT, chef de la section atelier du parc routier ;
- M. Bernard RUPPERT, adjoint au chef de section atelier
- M. Gérard TROMPETTE, chef de la section exploitation du parc routier ;
- M. Alfred GRESSET, adjoint au chef de section exploitation ;
- M. Pascal LI-TSOE, chef du District ;

- Mme Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au responsable de district ;
- M. Guy-André LINA, coordinateur des CEI ;
- M. Fernand ALFONSO, responsable du CEI St-Laurent du Maroni ;
- M. Dominique BRUNO, responsable du CEI d'Iracoubo ;
- M. Relique EVUORT, responsable du CEI de Kourou ;
- M. Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne ;
- M. André CAMPAN, responsable du CEI de Régina ;
- M. Roger JEAN-MARIE DESIRE, responsable du CEI de St-Georges de l'Oyapock.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 203 (infrastructures et services de transports), 174 (énergie, climat et après-mines), 723 (contribution aux Dépenses Immobilières), programme 123 (conditions de vie outre-Mer - action 02 aménagements du territoire), 162 action 10 pour ce qui concerne le PITE et le programme 362 (écologie) pour ce qui concerne le plan de relance :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

Article 14 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 23, 24 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service urbanisme, logement et aménagement, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Antoine KONIECZKA, chef du service urbanisme, logement et aménagement ;
- Mme Marie-Aurore ADROVER-MALNOURY, cheffe de service adjointe au chef du service urbanisme, logement et aménagement ;
- Mme Sylviane LINDAU, adjointe à la cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine ;
- Mme Cécile HUGRET, cheffe de l'unité urbanisme réglementaire ;
- Mme Agnès MOUZE, adjointe à la cheffe de l'unité urbanisme réglementaire ;
- M. Hubert GILLET, chef de l'unité logement ;
- Mme Dolorés GIBOYAU, adjointe au chef de l'unité logement
- M. Hendry SHIVBARAN, chef de l'unité Pilotage de l'OIN ;
- M. Dominique PAGANEL, chef de l'unité bâtiment ;
- M. Abdallah MADI M'NEMOI, adjoint au chef d'unité bâtiment
- M. Mickael LOUREIRO DEBRITO-LEDUC, chef de l'unité aménagement et rénovation urbaine

Pour les matières relevant de l'article 28 à 31 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Antoine KONIECZKA, chef du service urbanisme, logement et aménagement ;
- Mme Marie-Aurore ADROVER-MALNOURY, adjointe au chef du service urbanisme, logement et aménagement
- M. Hubert GILLET, chef de l'unité logement et en cas d'empêchement de ;
- Mme Valérie RENE-CORAIL, responsable du bureau administratif.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes, 123 (conditions de vie outre-mer), 135 (UTAH), 362 (écologie) dans le cadre du plan de relance et dans les limites des attributions du service urbanisme, logement et aménagement :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- les titres de recette délivrés en application de l'article L. 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive ;

- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

Article 15 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 25 et 28 à 31 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service prévention des risques et industries extractives, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Franck GOURDIN, chef de service prévention des risques et industries extractives ;
- M. Ludovic MARCELIUS, adjoint du chef de service prévention des risques et industries extractives ;
- , cheffe de l'unité prévention des risques naturels ;
- M. Xavier DESMULIER, chef de l'unité industries extractives,
- M. Jérôme TIRONI, chef de l'unité prévention des risques chroniques,
- M. Clément COSTER, chef de l'unité prévention des risques accidentels,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 181 (prévention des risques), 123 (condition vie outre-mer), 113 (paysage, eau et biodiversité), 362 (écologie) pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service prévention des risques et industries extractives :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accords cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

Article 16 : -pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 26 à 31 de la délégation de signature de monsieur M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service transition écologique et connaissance territoriale, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Jeanne DA SILVEIRA, cheffe du service transition écologique et connaissance territoriale ;
- Mme Juliette CHAIX, adjointe au chef de service transition écologique et connaissance territoriale ;
- M. Michel MAILLOT, chef de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance ;
- Mme Isabelle DELAFOSSE, cheffe de l'unité autorité environnementale ;
- Mme Chadia ZAITER, cheffe de l'unité lutte contre les constructions illicites ;
- Mme Wilna LESPERANCE, cheffe de l'unité air, énergie, climat ;
- M Jean-François COLIN, chef de l'unité observatoire et statistiques ;
- Mme Adèle BOMMIER, cheffe de mission développement durable et déchets.
- Pierre-Maxime GIORA, chef de l'unité mobilité et aménagement du territoire

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (paysage, eau et biodiversité), 203 (infrastructures et services de transports) et 217 (conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, de développement durable et de l'aménagement du territoire, action 2 (partenariat associatif, 159 (Expertise, information géographique et météorologie), 174 (Énergie, climat et après-mines) et 362 (Écologie) pour ce qui concerne le plan de relance et dans les limites des attributions du service Transition écologique et connaissance territoriale :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,

- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

Article 17 : pour les matières relevant de l'article 3 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de la mission pilotage DGTM, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Catherine CLEMENT, cheffe de la mission pilotage de la performance de la DGTM ;
- Mme Priscilla ACHAMANA, gestionnaire financière

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 217 action sociale et prévention des risques et action de modernisation des services:

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

Article 18 : pour les matières relevant des articles 1, 2, 3 et 22 à 31 de la délégation de signature de M. Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de l'antenne ouest Guyane, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Christian MOREL, directeur adjoint en charge de l'antenne ouest guyane activités agricoles ;
- Mme Nadia NELIDE, adjointe au directeur adjoint en charge de l'antenne ouest guyanais.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 181 (prévention des risques) :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

AU TITRE DE LA CARTE ACHAT

Article 19 :

Le responsable du programme carte achat est Mme Catherine CLEMENT, cheffe de la mission pilotage de la performance .

Il est attribué un moyen de paiement dénommé « carte d'achat de niveau 1 » aux agents de la DGTM listés en annexe du présent arrêté. En conséquence, ces agents reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les actes d'achats exposés ci-après et suivant les plafonds maximums de dépenses déterminés dans l'annexe :

Actes autorisés	Achats de proximité chez les commerçants (produits ou services de faible montant)
	Achats à distance par internet (produits ou services de faible montant)
	Concernant les immobilisations, il n'est pas autorisé d'utiliser la carte d'achat pour les achats de petits équipements d'un montant supérieur à mille euros (1000 euros)

Article 20 :

Avant la première utilisation de la carte et après réception d'un document explicatif relatif à l'utilisation de ce moyen de paiement, chaque porteur est tenu de signer, en un exemplaire original, une déclaration sur l'honneur dans laquelle il reconnaît avoir pris connaissance des règles d'utilisation de la carte d'achat. Par ailleurs, il s'engage à utiliser la carte achat dans le respect des règles fixées par la DGTM et des dispositions prévues par le code de la commande publique.

AU TITRE DE CHORUS FORMULAIRE

Article 21 :

Les personnes figurant dans l'annexe sont autorisées à valider via le logiciel CHORUS FORMULAIRE les demandes d'engagement juridique et les constatations de service fait.

AU TITRE DE CHORUS DT

Article 22 :

Les personnes figurant dans l'annexe sont autorisées à valider via le l'application CHORUS DT les ordres de mission, pour le déclenchement des prestations.

Article 23 :

Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé de délégation de signature, les signatures des agents disposant d'une délégation doivent être accréditées auprès du comptable assignataire.

Article 24 : Le directeur général des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

À Cayenne, le 19 septembre 2022

Le Directeur Général des Territoires
et de la Mer de Guyane



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'I' and 'M' followed by a horizontal line and a final flourish.

Ivan MARTIN

ANNEXE A L'ARRÊTE DE SUBDÉLÉGATION DU DGTM

1) Direction**1.1) DIR - HABILITATIONS CHORUS DT**

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Ivan MARTIN	Directeur général	Valideur hiérarchique

2) Aménagement des Territoires et de la Transition Écologique (DATTE)**2.1) ATTE – DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES****Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service TECT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 23 000 euros pour les porteurs publics ;	0113-GUYA 0203-GUYA 0159-EIGM 0217-SGAC-ASSO 0174-GUYA3 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe de	a) décisions attributives de	- 15 000 euros pour les	

	service TECT	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	porteurs privés ; - 23 000 euros pour les porteurs publics ;	0203-GUYA 0159-EIGM 0217-SGAC-ASSO 0174-GUYA3 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Wilna LESPERANCE	Chef de l'unité air, énergie, climat	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0174-GUYA3 0159-CGDD 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Michel MAILLOT	Chef de l'unité Information Géographique et Diffusion de la Connaissance	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0159-CGDD
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Isabelle DELAFOSSE	Chef de l'unité Autorité environnementale	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0159-CGDD
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Adèle BOMMIER	Cheffe de mission développement durable et déchets	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0159-CGDD

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Jean-François COLIN	Chef de l'unité Observatoire et Statistiques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0159-CGDD
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Pierre-Maxime GIORA	Chef d'unité mobilité et aménagement du territoire	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA3 0159-CGDD 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Chadia ZAÏTER	Cheffe de l'unité lutte contre les constructions illicites	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA3 0159-CGDD 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	

Service Prévention des risques et industries extractives (PRIE)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Franck GOURDIN	Chef du service PRIE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
VACANT	Cheffe de l'unité Prévention des risques naturels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Ludovic MARCELIUS	Adjoint chef de service PRIE	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Clément COSTER	Chef de l'unité Prévention des risques accidentels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Xavier DESMULLIER	Chef de l'unité Industries extractives	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Jérôme TIRONI	Chef de l'unité Risques chroniques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	

Service Infrastructures, Transports (SIT)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean-Marie GERVAISE	Chef du service Infrastructures et Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITE 123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	1 500 000,00 €	

Samuel COLLON	Adjoint au chef du service Infrastructures et Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		362 0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	500 000,00 €	programme 162 -action 10 du PITE 123-D973 362
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	programme 162 -action 10 du PITE 362 123-D973
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	programme 162 -action 10 du PITE 123-D973 362
Émilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement		0203-GUYA 0203-CGRT

		juridiques correspondants		0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 programme 162 -action 10 du PITE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Ghassan FSAIFES	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0354-D973 programme 162 -action 10 du PITE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Pascal LI-TSOE	Chef du District	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Gabrielle PLATOF BESSIERE	Adjointe au chef du District	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	
Guy-André LINA	Coordonnateur des CEI	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
Signature		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	

André CAMPAN	Responsable CEI Regina	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI St-Laurent du Maroni	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Dominique BRUNO	Responsable du CEI Iracoubo	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI Cayenne	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI St-Georges de l'oyapock	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	

Relique EVUORT	Responsable du CEI Kourou	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
	Chef de l'unité Politiques et techniques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 programme 162 -action 10 du PITE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Gérard SCHMID	Adjoint au chef de l'unité politiques et techniques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	
Michel DELOR	Responsable de la cellule Ouvrage d'Art	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	
Gianni WAYA	Chef du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	

Christian KAGO	Adjoint au chef du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	25 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Joël LAUREAT	Chef de la section Atelier au Parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Gérard TROMPETTE	Chef de la section exploitation au parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Alfred GRESSET	Adjoint au chef de la section exploitation au parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

Service Urbanisme, Logement et Aménagement (SULA)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Antoine KONIECZKA	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	Sur BOP 0123 - 50 000 euros pour les porteurs privés ; 1 500 000 euros pour les porteurs publics et bailleurs sociaux autres BOP : 150 000 €	0123-D973 0135-GUYA 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	500 000 €	
Marie-Aurore ADROVER-MALNOURY	Cheffe adjoint du service Urbanisme, logement et aménagement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	Sur BOP 0123 - 50 000 euros pour les porteurs privés ; 1 500 000 euros pour les porteurs publics et bailleurs sociaux autres BOP : 150 000 €	0123-D973 0135-GUYA 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	500 000 €	
Hubert GILLET	Chef de l'unité Logement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 35 000 euros pour les porteurs publics et bailleurs sociaux sur le BOP 123	0123-D973 0135-GUYA 362

<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	
Dolorès GIBOYAU	Adjointe au chef de l'unité logement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 35 000 euros pour les porteurs publics et bailleurs sociaux sur le BOP 123	0123-D973 0135-GUYA 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	
Mickael LOUREIRO DEBRITO-LEDUC	Cheffe de l'unité Aménagement et rénovation urbaine	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	sur le BOP 0123 : - 50 000 euros pour les porteurs privés ; - 1 500 000 euros pour les porteurs publics et bailleurs sociaux autres BOP : 150 000 €	0123-D973 0135-GUYA 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	500 000 €	
Sylviane LINDAU	Adjointe au chef de l'unité Aménagement et rénovation urbaine	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	sur le BOP 0123 : - 50 000 euros pour les porteurs privés ; - 1 500 000 euros pour les porteurs publics et bailleurs sociaux autres BOP : 150 000 €	0123-D973 0135-GUYA 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et	500 000 €	

		accords cadres		
Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0135-GUYA 0123-D973 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 €	

2.2) ATTE – LISTE DES PORTEURS DE CARTE D'ACHATS

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
DIRECTION					
Fabrice PAYA	Directeur adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de la transition écologique (DATTE)	2 000,00 €	20 000,00 €		0354-D973 0203-CGRT
Service Infrastructures et Transports (IT)					
Jean-Marie GERVAISE	Chef de service IT	1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973
Samuel COLLON	Adjoint au chef de service IT	1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973

Pascal LI-TSOE	Chef du district	2 000,00 €	65 000,00 €		0203-CGRT
Gianni WAYA	Chef du parc routier	500,00 €	3 000,00 €		0354-D973
		2 000,00 €	65 000,00 €		0203-CGRT
Christian KAGO	Adjoint du chef de parc routier	500,00 €	3 000,00 €		0354-D973
		1 000,00 €	65 000,00 €		0203-CGRT
Gérard TROMPETTE	Chef de la section exploitation au parc	500,00 €	10 000,00 €		0203-CGRT
					0354-D973
André CORANDI	Magasinier parc	500,00 €	10 000,00 €		0354-D973
		1 000,00 €	75 000,00 €		0203-CGRT
Léo MACANTAY	Magasinier parc	500,00 €	10 000,00 €		0354-D973
		1 000,00 €	75 000,00 €		0203-CGRT
Fernand ALFONSO	Responsable CEI SLM	500,00 €	10 000,00 €		0203-CGRT
Dominique BRUNO	Responsable CEI d'Iracoubo	500,00 €	10 000,00 €		0203-CGRT
Yannick GINTRAND	Responsable CEI Cayenne	500,00 €	10 000,00 €		0203-CGRT
Roger JEAN-MARIE DÉSIRÉ	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock	500,00 €	10 000,00 €		0203-CGRT
Relique EVUORT	Responsable CEI Kourou	500,00 €	10 000,00 €		0203-CGRT
André CAMPAN	Responsable CEI Régina	500,00 €	10 000,00 €		0203-CGRT

2.3) ATTE - LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
Service Infrastructures et Transports (SIT)		
Jean-Marie GERVAISE	Chef du service Infrastructures et Transports	Valideur
Samuel COLLON	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	Valideur
Pascal LI-TSOE	Chef du district	Valideur
Gabrielle PLATOF - BESSIERE	Adjointe au responsable de district	Valideur
Guy-André LINA	Coordonnateur des CEI au sein du district	Valideur
Gianni WAYA	Chef du parc routier	Valideur
Christian KAGO	Adjoint au chef de parc routier	Valideur
Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN 1 - pont du Larivot	Valideur
Ghassan FSAIFES	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - pont du Larivot	Valideur
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	Valideur
VACANT	Chef de l'unité politiques et techniques	Valideur
Gérard SCHMID	Adjoint au chef de l'unité politiques et techniques	Valideur
Michel DELOR	Chef de la cellule Ouvrages d'Arts	Valideur
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité études et grands travaux	Valideur
André CAMPAN	Responsable du CEI de Régina	Valideur
Relique EVUORT	Responsable du CEI de Kourou	Valideur
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent du Maroni	Valideur
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges de l'Oyapock	Valideur
Dominique BRUNO	Responsable du CEI d'Iracoubo	Valideur
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	Valideur
Abdelmajid BOUSSAA	Chef de l'unité transport	Valideur

Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)		
Franck GOURDIN	Chef de service PRIE	Valideur
Ludovic MARCELIUS	Adjoint au chef de service PRIE	Valideur
VACANT	Cheffe de l'unité prévention des risques naturels	Valideur
Jérôme TIRONI	Chef de l'unité prévention des risques chroniques	Valideur
Clément COSTER	Chef de l'unité prévention des risques accidentels	Valideur
Xavier DESMULIER	Chef de l'unité des industries extractives	Valideur
Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)		
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service transition écologique et connaissance territoriale	Valideur
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT	Valideur
Michel MAILLOT	Chef de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance	Profil gestionnaire (saisie)
Jean-François COLIN	Chef de l'unité observatoire et statistique	Profil gestionnaire (saisie)
Isabelle DELAFOSSE	Cheffe de l'unité autorité environnementale	Profil gestionnaire (saisie)
Adèle BOMMIER	Cheffe unité promotion développement durable et déchets	Profil gestionnaire (saisie)
Chadia ZAITER	Cheffe de l'unité lutte contre les constructions illicites	Profil gestionnaire (saisie)
Yannick HERREYRE	Chargé de mission promotion du développement durable et démarches partenariales	Profil gestionnaire (saisie)
Service Urbanisme, logement et aménagement (SULA)		
Antoine KONIECZKA	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur
Marie-Aurore ADROVER MALNOURY	Cheffe adjoint du service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur
Mickael LOUREIRO DEBRITO-LEDUC	Cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine	Valideur

Sylviane LINDAU	Adjointe au chef de l'unité aménagement et rénovation urbaine	Valideur
Hubert GILLET	Chef de l'unité logement	Valideur
Dolorès GIBOYAU	Adjointe au chef de l'unité logement	Valideur
Valérie RENE CORAIL	Responsable du bureau administratif	Profil gestionnaire (saisie)

ATTE - LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
DIRECTION ATTE		
Fabrice PAYA	Directeur adjoint	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Service Infrastructures et transports (SIT)		
Jean-Marie GERVAISE	Chef du service Infrastructures et Transports	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Samuel COLLON	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM

		Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service Gestionnaire valideur BUDLOCDOT ADMINLOC ADMINCOL
Marcia ABON	Assistante Administrative	Valideur hiérarchique ADMINCOL Assist
Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN-1 - Pont du Larivot	Valideur hiérarchique
	Chef de l'unité Politiques et Techniques	Valideur hiérarchique
Gérard SCHMID	Adjoint au chef de l'unité politiques et techniques	Valideur hiérarchique
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	ADMINLOC Valideur hiérarchique
Abdelmajid BOUSSAA	Chef de l'unité Transport	Valideur hiérarchique
Pascal LI-TSOE	Chef du District	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Gabrielle PLATOF-BESSIERE	Adjointe au responsable du district	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Guy-André LINA	Coordinateur des CEI	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF

Gianni WAYA	Chef du parc routier	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Christian KAGO	Adjoint au chef de parc routier	Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire valideur des EF
Ghassan FSAIFES	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot ;	Valideur hiérarchique
Isa CLOVIS	Assistante de gestion de la direction du Parc Routier	Valideur hiérarchique Assist
André CAMPAN	Responsable CEI Régina	Valideur hiérarchique
Dominique BRUNO	Responsable du CEI de Iracoubo	Valideur hiérarchique
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni	Valideur hiérarchique
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock	Valideur hiérarchique
Relique EVUORT	Responsable du CEI de Kourou	Valideur hiérarchique
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	Valideur hiérarchique
Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)		
Franck GOURDIN	Chef du service PRIE	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT Assist
Ludovic MARCELIUS	Adjoint au chef du service PRIE	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF

		Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT Assist
Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)		
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service Transition écologique et connaissance territoriale	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ADMINCOL Assist
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT Assist
Service Urbanisme, logement et aménagement (SULA)		
Antoine KONIECZKA	Chef du service ULA	Valideur hiérarchique BUDLOCDOT
Marie-Aurore ADROVER MALNOURY	Cheffe de service adjointe au chef de service ULA	Valideur hiérarchique BUDLOCDOT
Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF

3) II – Environnement, agriculture, alimentation et forêt (EAAF)

3.1) EAAF – DELEGATIONS FINANCIERES

Service alimentation (SALIM)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Gwendoline LE LIARD	Cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	206 215 (fonctionnement SIVEP) 362
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros	
Antoine ROCH	Chef du pôle sécurité sanitaire des aliments Adjoint à la cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	206 215 (fonctionnement SIVEP) 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros	
Philippe HUGUENIN	Chef du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	206 215 (fonctionnement SIVEP) 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de	40 000 euros	

		l'État et accords cadres		
Corinne WEISHAUP	Adjointe à la cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 215 BOP 362 BOP 206
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 euros	

Service économie agricole et forêt (SEAF)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Nicolas MONTANBAUX	Chef du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 149 BOP 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros	
Anny TANASI	Adjoint au chef du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 149 BOP 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros	
VACANT	Adjoint au chef du service	a) décisions attributives de	15 000 euros pour les	BOP 149

	EAF	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros	

Service enseignement agricole et maritime (SEAM)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Agnès LATOUCHE	Cheffe du service EA	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 143 BOP 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros	
Dominique MEUNIER-RIVIERE	Adjointe à la cheffe du service EA	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 143
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros	

Service d'information et de statistiques agricoles (SISA)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean – Christophe LAMBERT	Chef du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		BOP 215-02 actions statistiques
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	20 000 euros	
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 euros	BOP 215-02 actions statistiques

Service paysages, eau et biodiversité (SPEB)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Vincent NICOLAZO DE BARMON	Chef du service PEB	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	0113-GUYA 0181-GUYA programme 162 – PITE 362
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	90 000 euros	
Xavier DELAHOUSSE	Adjoint au Chef du service PEB	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les	0113-GUYA 0181-GUYA programme 162 – PITE

		correspondants	porteurs publics	
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	362
Laure GARDEL-BERNADAC	Cheffe de l'unité Stratégie et développement de la biodiversité	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Arthur MASSON	Chef de la Cellule de Veille Hydrologique	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Jahsania CURTIUS	Cheffe de l'unité Police de l'eau	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
César DELNATTE	Chef de l'unité Protection de la biodiversité	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des	4 000,00 €	

		marchés publics de l'État et accords cadres		
Annaïck GARIN	Cheffe de l'unité milieux aquatiques et politiques de l'eau.	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
VACANT	Cheffe de l'unité expertise des équipements publics	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Julie PELET CHEVALIER	Cheffe de l'unité sites et paysages	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	

3.2) EAAF - _LISTE DES PORTEURS DE CARTES D'ACHATS

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)					
Arthur MASSON	Chef de la cellule de veille hydrologique	500,00 €	20 000,00 €		0181-GUYA
Gilles POIROT	Chef du pôle hydrométrie	500,00 €	20 000,00 €		0181-GUYA
Jean-Philippe PAVY	Chargé de mission qualité des données et modélisation	500,00 €	15 000,00 €		0181-GUYA
Service alimentation (SALIM)					
Gwendoline LE LIARD	Cheffe de Service ALIM	1 000,00 €	20 000,00 €		BOP 206
Service enseignement agricole et maritime (SEAM)					
Néant					
Service économie agricole et forêt (SEAF)					
Néant					
Service d'information et de la statistique agricole (SISA)					
Néant					

3.3) EAAF - LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitation CHORUS FORMULAIRE
Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt		
Patrice PONCET	Directeur de l'Environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt,	Valideur
Mission Pilotage de la Direction Générale		
VACANT	Responsable de la programmation, contrôle de gestion et harmonisation des procédures	Valideur
Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)		
Vincent NICOLAZO DE BARMON	Chef de service PEB	Valideur
Xavier DELAHOUSSE	Adjoint au chef de service PEB	Valideur
Jérémie BEZ	Assistant administratif et comptable	Valideur Profil gestionnaire (saisie)
César DELNATTE	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	Valideur
Julie PELET CHEVALIER	Cheffe de l'unité Sites et Paysages	Valideur
Laure GARDEL BERNADAC	Cheffe de l'unité Stratégie et intégration de la biodiversité	Valideur
AnnaIck GARIN	Cheffe de l'unité milieu aquatique et politique de l'eau	Valideur
Arthur MASSON	Chef de la cellule veille hydrologique	Valideur Profil gestionnaire (saisie)
VACANT	Chef de l'unité expertise des équipements publics	Valideur
Service alimentation (SALIM)		
Gwendoline LE LIARD	Cheffe de Service	Valideur
Corinne WEISCHAUPT	Adjointe à la cheffe du service	Valideur
Service enseignement agricole et maritime (SEAM)		

Agnés LATOUCHE	Cheffe du service	Valideur
Dominique RIVIERE – MEUNIERE	Adjointe à la cheffe de service	Valideur
Service de l'information et de la statistique agricole (SISA)		
Jean-Christophe LAMBERT	Chef de service	Valideur
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Valideur
Service économie agricole et forêt (SEAF)		
Nicolas MONTANBAUX	Chef de service	Valideur
Jean-François de GEYER d'ORTH	Adjoint à la cheffe de service	Valideur

3.4) EEAF - LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Patrice PONCET	Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Admincol Gestionnaire service BUDLOCDOT
Mission pilotage de la performance		
VACANT	Responsable de la programmation, contrôle de gestion et harmonisation des procédures,	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service ADMINCOL ADMINLOC BUDLOCDOT

Service Paysages, eau et biodiversité (PEB)		
Vincent NICOLAZO de BARMON	Chef de service PEB	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT
Xavier DELAHOUSSE	Adjoint au chef de service PEB	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT
Jérémie BEZ	Assistant administratif et comptable	Gestionnaire service ADMINCOL Assist
Laure GARDEL-BERNADAC	Cheffe de l'unité stratégie et intégration de la biodiversité	Valideur hiérarchique
Julie PELET CHEVALIER	Cheffe de l'unité sites et paysages	Valideur hiérarchique
César DELNATTE	Chef de l'unité protection de la biodiversité	Valideur hiérarchique
Arthur MASSON	Chef de la cellule veille hydrologique	Valideur hiérarchique
Jahsania CURTIUS	Cheffe de l'unité police de l'eau	Valideur hiérarchique
Annaïck GARIN	Cheffe de l'unité milieu aquatique et politique de l'eau	Valideur hiérarchique
	Chef de l'unité expertise des équipements publics	Valideur hiérarchique
Service alimentation (SALIM)		
Gwendoline LE LIARD	Chef de service ALIM	Valideur hiérarchique

Antoine ROCH	Chef de pôle	Valideur hiérarchique
Xavier BAUDRIMOND	Chef d'unité	Valideur hiérarchique
Damien LAPLACE	Chef d'unité	Valideur hiérarchique
Service enseignement agricole et maritime (SEAM)		
Agnès LATOUCHE	Cheffe de service EA	Valideur hiérarchique
Dominique MEUNIER-RIVIERE	Adjointe au chef de service EA	Valideur hiérarchique
Service économie agricole et forêt (SEAF)		
Nicolas MONTANBAUX	Chef de service EAF	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service ADMINCOL BUDLOCDOT
VACANT	Adjoint à la cheffe de service EAF	Valideur hiérarchique
-Anny TANASY	Chef d'unité	Valideur hiérarchique
Patrice BRIANT	Chef d'unité	Valideur hiérarchique
VACANT	Chef d'unité	Valideur hiérarchique
Amandine COURTE	Chef d'unité	Valideur hiérarchique
Marie BERNAZEAU	Chef d'unité	Valideur hiérarchique
Service de l'information et de la statistique agricole (SISA)		
Jean-Christophe LAMBERT	Chef de service	Valideur hiérarchique
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Valideur hiérarchique

4) Mer, littoral et fleuves (MLF)

4.1) MFL – HABILITATIONS FINANCIÈRES

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean-Luc JOSEPH	Chef de service « opérations maritimes et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA 0205-OMET programme 162 -action 10 du PITE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 € (10 000,00 € pour le BOP 0205-OMET)	
Jean-Claude NOYON	Chef de service « affaires maritimes littorales et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA 0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 € (10 000,00 € pour le BOP 0205-OMET)	
Eric MENZLI	Chef de l'unité « phares et balises »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et	4 000,00 €	

		accords cadres		
Olivier KLESPERT	Adjoint au chef de l'unité des « phares et balises »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0205-OMET
VACANT	Chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA Programme 162 -action 10 du PITE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Violetta SEBELOUE	Adjointe au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA Programme 162 -action 10 du PITE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Camille LIEGEOIS	Chef du service « contrôle des activités maritimes et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	10 000,00 €	
Yan SAUVALLE	Adjoint du chef du service	a) décisions attributives de		0205-OMET

	« contrôle des activités maritimes et fluviales »	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Stéphane MAZOUNIE	Adjoint au chef de service et chef de l'unité « stratégie, environnement et gestion du domaine public »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Sandrine ROUL	Adjoint au chef de l'unité « stratégie, environnement et gestion du domaine public »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
VACANT	Chef de l'unité administrative et financière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	

4.2) MLF - LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
Direction Mer, littoral et fleuves					
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service des opérations maritimes et fluviales	2 000,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité des phares et balises	1 000,00 €	10 000,00 €		0205-OMET
André LOUIS-LOUISY	Agent en charge de la logistique et du courrier	500,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA
Michel MACAIRE	Responsable d'exploitation	500,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA
Camille LIEGEOIS	Cheffe du SCAMF	200,00 €	5 000,00 €		0205-OMET
Karine MINET	Assistante de gestion administrative et financière	200,00 €	5 000,00 €		0205-OMET

4.3) LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
Direction Mer, littoral et fleuves		
Michel GORON	Directeur adjoint des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	valideur
Mehdi BOUCHELAGHEM	Adjoint au directeur adjoint des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	valideur profil gestionnaire (saisie)
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service en charge des opérations maritimes et fluviales	valideur profil gestionnaire (saisie)
Jean-Claude NOYON	Chef du service en charge des affaires maritimes, littorales et fluviales	valideur profil gestionnaire (saisie)
Camille LIEGEOIS	Chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	valideur
VACANT	Chef de l'unité administrative et financière	Profil gestionnaire (saisie) valideur
Stéphane MAZOUNIE	Adjoint au chef de service et chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	Profil gestionnaire (saisie) valideur
Sandrine ROUL	Adjoint au chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	valideur
Matthieu MAUGARD	Chef de l'unité encadrement et développement des activités maritimes et fluviales	valideur
Médérique SAID	Adjoint au chef de l'unité encadrement et développement des activités maritimes et fluviales	valideur
Yan SAUVALLE	Adjoint au chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	valideur
Eric MENZLI	Chef de l'unité des phares et balises	profil gestionnaire (saisie) valideur

Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité des phares et balises	valideur
VACANT	Chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	profil gestionnaire (saisie) valideur
Violetta SEBELOUE	Adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	valideur

4.4) MLF - LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT métier

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Direction Mer, littoral et fleuves		
Michel GORON	Directeur adjoint des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Mehdi BOUCHELAGHEM	Adjoint à la directeur adjoint des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ADMINCOL
VACANT	Chef de l'unité administrative et financière	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ADMINCOL

		Assist
Dominique SOPHIE	Assistante de gestion administrative et financière	Gestionnaire service BUDLOCDOT Assist
Jean-Claude NOYON	Chef du service en charge des affaires maritimes, littorales et fluviales	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Mathieu MAUGARD	Chef de l'unité encadrement et développement des activités maritimes et fluviales	Valideur hiérarchique
Médérique SAID	Adjoint au chef de l'unité encadrement et développement des activités maritimes et fluviales	Valideur hiérarchique
Stéphane MAZOUNIE	Adjoint au chef de service et chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Sandrine ROUL	Adjointe au chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	Valideur hiérarchique
Camille LIEGEOIS	Cheffe du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Yan SAUVALLÉ	Adjoint au chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service

Jean-Luc JOSEPH	Chef du service en charge des opérations maritimes et fluviales	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Eric MENZLI	Chef de l'unité des phares et balises	Valideur hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité des phares et balises	Valideur hiérarchique
VACANT	Adjoint au chef de service et chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Violetta SEBELOUE	Adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	Valideur hiérarchique
Michel MACAIRE	Chef d'exploitation	Valideur hiérarchique

5) Antenne ouest guyanais

5.1) ANTENNE OUEST - DELEGATIONS FINANCIERES

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		BOP 181
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		BOP 181
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	

5.2) ANTENNE OUEST - LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
Ouest Guyanais					
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	2 000,00 €	20 000,00 €		0354-D973

5.3) ANTENNE OUEST - LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
Antenne ouest guyanais		
Christian MOREL	Directeur de l'antenne ouest guyanais	Valideur
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur adjoint de l'antenne ouest guyanais	Valideur

5.4) LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Antenne ouest guyanais		
Christian MOREL	Directeur adjoint de l'antenne ouest guyanais	Valideur hiérarchique
Nadia NELIDE	Adjointe au directeur de l'antenne ouest guyanais	Valideur hiérarchique

6) Mission pilotage de la performance (MPP)

6.1) MPP - DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Catherine CLÉMENT	Cheffe de la mission pilotage de la performance	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	35 000,00 €	UO 0217-SGAC-ASPR UO 0217-SGAC-MODE (crédits modernisation des services)
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

6.2) MPP - LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Mission pilotage de la performance			
Catherine CLEMENT	Cheffe de la mission pilotage de la performance		Valideur
Priscilla ACHAMANA	Gestionnaire financière		Valideur

6.3) MPP - LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Mission pilotage de la performance		
Catherine CLEMENT	Cheffe de la mission pilotage de la performance	ADMINLOC
Priscilla ACHAMANA	Gestionnaire financière	ADMINLOC

Direction Générale Administration

R03-2022-09-23-00002

20220923_ Arrêté portant subdélégation de signature de M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration, à ses collaborateurs.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de l'Administration

Direction juridique et du
contentieux

*Service administration générale et
procédures juridiques*

**ARRETÉ n°
portant subdélégation de signature de M. Marcel DAVID,
directeur général de l'administration,
à ses collaborateurs**

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 15 septembre 2021 portant nomination de M. Mathieu GATINEAU, conseiller référendaire détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane ;

VU l'arrêté ministériel du 9 avril 2020 nommant M. Marcel DAVID, contrôleur général des armées, directeur général de l'administration de la Guyane auprès du préfet de la Région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2022-02-25-00003 du 25 février 2022 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté R03-2022-09-22-00001 du 22 septembre 2022 portant délégation de signature à M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration ;

SUR proposition du directeur général de l'administration :

ARRETE :

I – AU TITRE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA COMMUNICATION INTERNE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Francisca LEVEILLE, directrice de l'attractivité et de la communication interne à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction de l'attractivité et de la communication interne ainsi que les actes tels que définis aux articles 3 et 4 de la délégation de signature de M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francisca LEVEILLE, délégation de signature est donnée à Mme Annie JUSTIN, cheffe du bureau attractivité et service aux agents.

II – AU TITRE DES FINANCES, DES MOYENS ET DU CSPI

Article 3 : Délégation est donnée à M. Franck CLERY, directeur des finances et des moyens, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction des finances et des moyens ainsi que les actes tels que définis aux articles 5, 6, 7 et 8 de la délégation de signature de M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck CLERY, délégation de signature est donnée à M. José CABRERA, directeur adjoint des finances et des moyens.

Article 5 : Pour les matières relevant de l'article 5 et de l'article 8 de la délégation de signature de M. Marcel DAVID, délégation de signature est donnée à M. Rudy WACRENIER, chef du service finances.

Article 6 : Pour les matières relevant de l'article 7 et de l'article 8 de la délégation de signature de M. Marcel DAVID, délégation de signature est donnée à M. Tomoya TONNELIER, chef du service immobilier et logistique.

III – AU TITRE DES RESSOURCES HUMAINES

Article 7 : Délégation est donnée à Mme Julia KONG, directrice adjointe des ressources humaines, à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction des ressources humaines ainsi que les actes tels que définis aux articles 9 et 10 de la délégation de signature de M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration, pour tout montant inférieur à 6 000 euros.

Article 8 : Pour les matières relevant des articles 9 et 10 de la délégation de signature de M. Marcel DAVID, délégation de signature est donnée, dans la limite du périmètre de leurs fonctions, à :

- Mme Claudine GUILLERM, cheffe du service de gestion de proximité, pour les dépenses inférieures ou égales à 500 euros, et pour tout acte relatif à l'activité courante du service ;
- Mme Nathalie ROCHE, adjointe au chef du service de gestion de proximité, pour les dépenses inférieures ou égales à 500 euros ;
- M. Cédric KANTAPAREDDY, chef du service formation, concours et voyages, pour des dépenses inférieures ou égales à 3000 euros et pour tout acte relatif à l'activité courante du service ;
- Mme Nayla RICHARD, adjointe au chef du service formation, concours et voyages et cheffe du bureau formation, pour les dépenses inférieures ou égales à 3000 euros ;
- Mme Camille LAGON, cheffe du service recrutement, carrière et mobilité pour les dépenses inférieures ou égales à 500 euros et pour tout acte relatif à l'activité courante du service ;
- Mme Vanessa DESIDE, adjointe à la cheffe du service recrutement, carrière et mobilité pour les dépenses inférieures ou égales à 500 euros ;

Sont exclus de cette délégation de signature :

- les actes d'organisation concernant l'ensemble du périmètre des services de l'État ;
- les actes relatifs à la programmation et à l'évaluation de la masse salariale ;
- les actes relatifs à la préparation du schéma d'emploi ;
- les actes relatifs au recrutement des agents du périmètre des services de l'État ;
- les arrêtés pris dans le cadre de l'organisation des examens et des concours administratifs déconcentrés.

IV – AU TITRE DU JURIDIQUE ET DU CONTENTIEUX

Article 9 : Délégation est donnée à Mme Mayliz SENE, directrice adjointe du juridique et du contentieux à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction du juridique et du contentieux ainsi que les actes tels que définis aux articles 11 et 12 de la délégation de signature de M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration, à l'exception :

- des notes d'organisation concernant l'ensemble du périmètre des services de l'État ;
- des mémoires en défense devant le tribunal administratif ;
- des transactions amiables et des recours gracieux ;
- du règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers ;
- du règlement amiable des dommages causés ou subis par l'État du fait des accidents de la circulation ;
- des arrêtés portant ouverture d'enquête publique, des arrêtés de déclaration d'utilité publique et des arrêtés de cessibilité.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mayliz SENE, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes, à M. Leonardo ACUNA, expert juridique des marchés publics. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mayliz SENE et de M. Leonardo ACUNA, délégation de signature est donnée à Mme Marie SOMDECOSTE-AURAND dans son champ de compétence à savoir les bordereaux d'envoi et d'accusé réception relatifs aux dossiers d'enquêtes publiques.

V – AU TITRE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Article 11 : Délégation est donnée à M. Fabrice CABASSUD, directeur des systèmes d'information à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité courante de la direction des systèmes d'information ainsi que les actes tels que définis aux articles 13 et 14 de la délégation de signature de M. Marcel DAVID, directeur général de l'administration.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice CABASSUD, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes, à M. Yannis ORER, adjoint au directeur des systèmes d'information.

VI – AU TITRE DE L'ANTENNE DE LA DGA A SAINT-LAURENT DU MARONI

Article 13 : Délégation est donnée à Mme Céline DINET, cheffe de l'antenne de la DGA à Saint-Laurent du Maroni, à l'effet de signer :

- les engagements pour les dépenses inférieures ou égales à 5000 euros dans l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni ;
- les ordres de mission dans le département pour les agents affectés à l'antenne.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline DINET, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes, à Mme Christine OLIVA, adjointe à la cheffe de l'antenne de la DGA à Saint-Laurent du Maroni.

Article 15 : Le Directeur général de l'administration et les délégataires successifs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 23 septembre 2022

Le directeur général de l'administration,
Marcel DAVID



Direction Générale des Sécurités, de la
Règlementation et des Contrôles

R03-2022-09-22-00002

ARRÊTÉ ALPHONSE N°E1709C000870
Autorisation d'exploiter un établissement
d'enseignement de la conduite de véhicules à
moteur et de la sécurité routière.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de la sécurité,
de la réglementation et des Contrôles

Direction Ordre Public et
Sécurités

Bureau Education Routière

ARRÊTÉ n°

Portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

**Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant en département français, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 39 et 45 ;
VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Thierry QUEFFELEC, préfet, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
VU l'arrêté préfectoral n° R03-2021-09-07-00008 du 07 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Cédric DEBONS, sous préfet hors classe, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;
VU le code de la route, notamment ses articles R 213-7 à R213-9 ;
VU l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle ;
VU l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
VU l'arrêté n°R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

Considérant :

- la demande de renouvellement d'agrément, présentée le 06 juin 2022 par Monsieur ALPHONSE Cédric, en vue d'être autorisé à exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- Que cette demande, complétée le 21 septembre 2022, remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

Arrête

Article 1er : Monsieur ALPHONSE Cédric est autorisé à exploiter sous le N° E 17 09C 00087 0 un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «GAYANA AUTO-ECOLE», situé Domaine de Mont Lucas1-Gc 28-97300 CAYENNE ;

Article 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 : L' établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

AM Cyclo

A1/A2/A

B/B1/AM-Quadri léger

Article 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel pour son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 20 personnes.

Article 8 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2001 susvisé.

Article 9 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 06 juin 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Bureau Education Routière

Article 10 : Dans les deux mois à compter de sa notification - pour le tiers intéressé - ou, de sa publication - pour les personnes ayant à agir - au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guyane, le présent arrêté peut faire l'objet de recours amiable et contentieux :

- un recours gracieux est à adresser à M. le préfet de la région Guyane – Rue FIEDMOND – BP 7008 – 97307 Cayenne Cédex.

- un recours hiérarchique est à adresser à M. le ministre de l'intérieur -Place Beauvau - 75008 Paris.

- un recours contentieux est à adresser à M. le président du tribunal administratif – 7 rue Schoelcher – BP 5030 – 97305 Cayenne Cédex.

Tout recours amiable (recours gracieux et/ou hiérarchique) doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

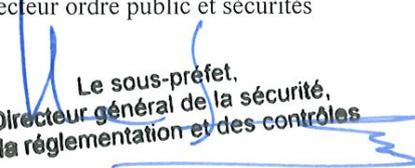
L'exercice d'un recours amiable a pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux. Le délai recommence à courir à compter de la réception du rejet explicite ou implicite (en l'absence de réponse de l'administration au terme du même délai de deux mois, la décision est juridiquement qualifiée de rejet implicite).

Article 11 : Le secrétaire général des services de l'État dans le département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 22/09/2022

p/Le préfet,

Le directeur général sécurité réglementation et contrôles
Le directeur ordre public et sécurités


Le sous-préfet,
Directeur général de la sécurité,
de la réglementation et des contrôles

Cédric DEBONS